

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2009 à 19 h.

ETAIENT PRESENTS : MM. LE BIHAN, FORTEAU, KOBIELA, GOURDES, Mme DEBRAY, Melle CLAIRET, M. THOMAS, Mmes LE BRAS et GOUYET, M. ALUSSE, Mmes LE BRIS, MANGUET et MM. JOURDAINNE et PERCHERON.

Pouvoir : M. LAPIERRE à M. LE BIHAN.

Absente excusée : --

Convocation du 02.09.09.

La séance a été publique. Secrétaire de séance : M. FORTEAU.

Le compte rendu de la séance antérieure a été adressé à chacun.

Il n'y a pas d'observation à formuler par les élus sur ce compte rendu, il est procédé à la signature du registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR :

1) RENTREE SCOLAIRE 2009/2010 :

Point sur les effectifs :

a) Scolarisés :

Classe de Mme FRANCOIS	PSS	7 tout petits	+	petits	17	TOTAL	24
Classe de Mme COLSON	PS	11	+	MS	15	TOTAL	26
Classe de Mme CHARDAIRE		CE2 10	+	CM1	12	TOTAL	22
Classe de Mme GUERVILLE		CM1 9	+	CM2	14	TOTAL	23
Classe de Mme GOLDFAIN		CM1 9	+	CM2	14	TOTAL	<u>23</u>
							118

b) Réfectoire scolaire : 80 cartes mensuelles, 9 repas exceptionnels, 3 vont emménager = 92
soit Primaire : 58 maternelle : 34

c) Garderie : Au total 28 soit Primaire : 12 maternelle : 16
Cinq agents assurent le service et la surveillance du restaurant scolaire.

GRIPPE : pas d'information particulière des services préfectoraux, si ce n'est les conseils d'hygiène classiques.

2) TRAVAUX :

- **Enfouissement des réseaux, tranche 2009** : Les travaux devraient débuter mi-octobre 2009, pour la fin de la rue du Centre et une petite partie de la rue des Sablons. Pour la poursuite du dossier, le Syndicat Départemental des Energies attend la validation (en cours) des plans par EDF. Ensuite il y aura une réunion sur le terrain pour déterminer les emplacements des lampadaires.

Pour la poursuite du chantier, une visite par un agent FORCLUM sera réalisée chez chaque particulier pour l'étude et la prise en charge des travaux de raccordement au réseau.

Suite au manque de puissance, à la salle communale, la pompe d'assainissement se met régulièrement en « disfonctionnement ».

- **Travaux de voirie chemin de la Câblerie** : Les travaux d'extension du réseau d'eau sont terminés. Quatre nouveaux compteurs ont été posés. Des tests de compactage ont été réalisés.

Les travaux de revêtement de voirie doivent commencer fin septembre, mais en raison de l'augmentation récente du devis, un nouvel appel d'offre pourrait être relancé.

Il est rappelé que la circulation est interdite sur cette voie aux véhicules de plus de 3,5 Tonnes.

- **Réhabilitation et extension de la Mairie** : Le dossier de permis de construire a été déposé le 28.07.2009. Délai d'instruction du dossier par les différents services fixé à 6 mois.

3) PROCHAINES REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Ma. 20.10.09, Ma. 17.11.09 et Ma. 15.12.09 (à confirmer).

4) <u>COMPTABILITE</u> : Virements de crédits de compte à compte,	
- budget d'EAU : Moins au c/D 2315 Installations et outillage techniques	- 5.500 €
« au c/D 21561 service de distribution d'eau	- 16.500 €
Plus au c/D21531 construction s/réseau d'adduction d'eau	+ 22.000 €

5) SECURITE ROUTIERE :

La Préfecture demande la désignation d'un délégué « sécurité routière »

Un questionnaire sera à remplir. Se porte volontaire : Mme Christine GOUYET.

Questions diverses et tour de table :

a - Remerciements d'associations pour subventions versées :

Karaté, Foot, Comité des Fêtes, Chasseurs, Anciens combattants.

b - Tables nouvelles pour la salle communale. Une table a pu être prêtée par un fournisseur comme modèle. Elle est examinée.

Qualité retenue : en stratifié car matériaux moins fragile que mélaminé. Nombre et couleur définis.

Deux charriots sont commandés pour support de ces tables.

Les plateaux et les tréteaux actuels resteront à la salle communale.

c - Cimetière : projet de construction d'un columbarium sur l'exercice comptable 2010, étude à réaliser.

Quelques renseignements ont déjà été pris, mais sont à compléter.

d - Troupe théâtrale « l'Avre en scène » proposition de spectacle à partir d'octobre « LA DINDE AUX MARRONS ».

Accord de principe du Conseil, mais Organisation, formalités et modalités financières : tout reste à définir.

e - P.P.R.I (Plan de Prévention des Risques inondation) : suite à la commission de travail en mairie le 02.09.09, où pratiquement tous les élus étaient présents (je les en remercie), il était question d'étudier le relevé des conclusions de la DDE, avez-vous d'autres observations à formuler par rapport à ce qui a été dit lors de la réunion ? les services doivent établir le rapport définitif suite à cette réunion et les cartes des aléas vont être éditées.

A Saussay, pour la zone en aléas fort (supérieure à 1 m d'eau) seules les extensions de 20 m² seront possibles, mais une seule fois.

TOUR DE TABLE :

- Visite du Sénat : recontacter la personne pour savoir à quelle date a été fixée cette visite.

- Entretien général de la voirie : rond point rue d'Anet et rond point rue de Sorel, à nettoyer. Caniveaux à balayer.

- Haies à tailler : Beaucoup de propriétaire ont leur haie qui dépasse le grillage et empiète sur le trottoir, d'où gêne pour les piétons. Faire un rappel.

- Trottoirs devant les riverains à entretenir et à tondre : il y a des trottoirs qui sont dégoûtants ; contacter les propriétaires pour leur rappeler leur devoir d'entretien.

- Sécurité routière :

a) Rue du Centre : Vitesse excessive des véhicules et circulation des camions (la circulation est autorisée MAIS dans un seul sens. Stationnement sur trottoir interdit, y compris devant la cabine téléphonique. Lors de la réfection de cette voirie départementale par le Conseil Général, des places de stationnement seront matérialisées au sol.

b) Rue des Montagnettes : Les aménagements de plateaux surélevés sont efficaces au niveau de la vitesse.
- Stationnement sur l'aire en herbe de la rue des Tilleuls : Il est rappelé que le stationnement est interdit sur les espaces verts communaux. Un aménagement va être prévu pour protéger cette petite place en herbe.

c) Carrefour Côte Saint-Jean et rue du Ranch : très dangereux. Demander au Conseil Général de remplacer la balise de sécurité par un STOP. Un courrier sera adressé au service concerné.

d) Rue du Parc et Impasse du Pâtis : Les constructions étant terminées, l'Impasse du Pâtis va être mise en sens unique dans le sens rue du Centre rue du Parc.
Arrêté du Maire à prendre.

- Centre commercial : décharge derrière la galerie des Prés de l'Île, brûlages de toute nature et risque d'incendie. Le Conseil demande au Maire d'adresser un courrier Recommandé AR au propriétaire de la galerie et si rien n'est fait d'intenter une procédure judiciaire.

- Zone Artisanale : Suite à plusieurs entretiens avec un propriétaire peu délicat et à plusieurs courriers, il procède actuellement à du nettoyage et à un décaissement, il a proposé à M. le Maire courant octobre 2009 de visiter son terrain et d'inviter le Conseil à cette visite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

Le Maire,